



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 13/2015

AU CONSEIL COMMUNAL

Révision générale (relevage) de l'orgue du Temple St-Paul

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet le relevage (révision générale) de l'orgue du Temple réformé (St-Paul) de Villeneuve.

HISTORIQUE

Les orgues du Temple réformé de Villeneuve ont été construites en 1991 par la maison Kuhn. La traction et le tirage sont mécaniques. Ses 24 jeux sont répartis sur deux claviers et un pédalier.

Un relevage se fait dans la règle, après une période de 15 à 20 ans d'utilisation. Il devient à présent nécessaire après près de 25 ans d'utilisation.

Un contrat de maintenance annuel est toujours en vigueur auprès de la société Kuhn. Le collaborateur de cette société, attitré à l'entretien de cet instrument, a rédigé un rapport complet permettant l'établissement d'une offre pour ce travail.

ELEMENTS TECHNIQUES DU RELEVAGE

1. Généralités

L'orgue sera démonté partiellement. Toutes les pièces seront démontées, dans les limites du possible, et pour les besoins du relevage. Tous les éléments de l'instrument seront soigneusement nettoyés, traités par les moyens appropriés.

Lors du relevage, la société Kuhn trouvera remède pour tous les dégâts minimes. Les pièces endommagées seront réparées, remplacées ou traitées. Les bois parasités seront spécialement enduits avec un produit adéquat, les feutres mités seront remplacés.

Après le nettoyage et remontage de toutes les pièces, le réglage nécessaire sera effectué. A tous les endroits concernés (pièces mobiles, articulations, etc) un nouveau lubrifiant (graphite, cire, graisse, huile etc) sera appliqué.

2. Tuyauterie

Un à un, les tuyaux seront soigneusement contrôlés, nettoyés à l'intérieur comme à l'extérieur.

Tuyaux de métal : les endroits bossués (bosselés) et les soudures défectueuses seront réparés.

Tuyaux de bois : les joints décollés seront réparés ; la bonne fixation des blocs sera contrôlée.

Tuyaux d'anches (languettes flexibles dont les vibrations propagent le son) : démontage en toutes pièces, nettoyage et remontage.

Tous les différents moyens d'accorder la tuyauterie feront l'objet d'une attention particulière : ajustage des rouleaux d'accord, soudure des entailles trop ouvertes, ajustage du serrage des bagues d'accord et des calottes de bourdons, flûtes etc., ajustage de la fermeture des tampons pour les tuyaux de bois bouchés.

Lors du remontage des tuyaux, jeu par jeu, les supports seront ajustés. La bonne attaque des tuyaux sera contrôlée. Leur force et leur caractère sonore seront égalisés parmi l'ensemble existant (les jeux conserveront leur caractère initial, seules les notes qui ne correspondraient plus à l'ensemble seraient corrigées).

A la fin de ces travaux, l'orgue sera entièrement accordé. La hauteur sonore absolue (hauteur du 3^e la) restera inchangée.

3. Sommiers à coulisses

Les chapes et les coulisses seront démontées ; les soupapes des notes seront vérifiées. Toutes les pièces seront nettoyées à fond, la surface de frottement des coulisses et d'appui des soupapes soigneusement revue. Le revêtement en peau des soupapes sera brossé et au besoin talqué. Les revêtements en mauvais état seront remplacés.

Le degré d'usure des garnitures éventuellement utilisées pour les chapes des sommiers (peau, rondelles de feutre, joints télescopiques, etc.) sera déterminé ; les pièces défectueuses seront changées. Les dégâts qu'on pourrait observer à la tapisserie inférieure des sommiers seront, le cas échéant, réparés. L'étanchéité des bourses ou rondelles de plomb sera contrôlée. Les pièces en mauvais état seront remplacées.

Les coulisses seront réadaptées, leur course réglée, leurs arrêts contrôlés. Les chapes seront ajustées. Les soupapes seront remontées en veillant à ce qu'elles plaquent bien. Les pertes de vent provenant des couvercles de fermeture seront supprimées. L'étanchéité du sommier devra être parfaite et l'on fera disparaître les emprunts ou soufflures éventuels.

4. Traction mécanique

Tous les éléments de la traction mécanique seront nettoyés. Les crapaudines, les garnitures de peau ou de casimir (fine étoffe de laine) seront toutes examinées. Les pièces en mauvais état ou usées seront remplacées.

Pour toute la traction, un nouveau réglage s'imposera. La course et le niveau des touches, l'ouverture des soupapes seront réglés, égalisés avec une précision toute particulière.

5. Tirage des jeux mécanique

Toutes les pièces du tirage mécanique seront nettoyées. Les traces d'usure seront déterminées. Les axes seront particulièrement contrôlés ; le cas échéant, le jeu existant sera supprimé. Un lubrifiant adapté sera appliqué sur les points de frottement.

La course des coulisses sera contrôlée et, pour qu'elle soit parfaite, les appareils de tirage seront, au besoin, réglés.

6. Console

Les claviers et les éléments de commandes seront démontés et nettoyés. Les garnitures de touches des mortaises usées seront remplacées. Tous les appareils et accessoires seront dépoussiérés ; leur usure sera déterminée. Les pièces en mauvais état seront remplacées. L'intérieur de la console sera nettoyé.

Après remontage des pièces révisées, toutes les fonctions de la traction, du tirage, des accessoires seront contrôlés et, le cas échéant, réglés.

7. Soufflerie

Les extérieurs du moteur et du ventilateur seront nettoyés ; le niveau d'huile des coussinets sera complété. Tous les porte-vent et soufflets seront examinés et nettoyés. Les soufflures seront supprimées. Les cordes usées, pour soupapes régulatrices, seront remplacées.

8. Charpente, buffet, garnitures

Les supports, le buffet, les garnitures éventuelles (claires-voies) et tout l'intérieur de l'orgue seront soigneusement nettoyés. L'ajustage des portes et des panneaux mobiles sera assuré.

ELEMENTS FINANCIERS

Prix des travaux chiffres 1 à 8	Frs 55'400.-
TVA 8%	Frs 4'432.-
Nettoyage final	Frs 2'000.-
Divers et imprévus	<u>Frs 2'168.-</u>
Total	<u>Frs 64'000.-</u>

CONCLUSION

La Municipalité estime indispensable d'effectuer ces travaux, conformément aux recommandations émises par la société qui a construit cet orgue et qui l'entretient depuis près de 25 ans.

PRÉAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. D'approuver le projet de relevage de l'orgue du Temple St-Paul ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Frs 64'000.- ;
3. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une année.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 13 octobre 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le Vice-Président :  M. Oguey

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



The seal of the Municipality of Villeneuve is circular with a double border. The outer border contains the text 'MUNICIPALITÉ DE VILLENEUVE' at the top and 'UNION 1870' at the bottom, separated by two stars. The inner circle features a central shield with a crown on top, flanked by two olive branches. Below the shield, the words 'LIBERTÉ ET PATRIE' are inscribed.

Déléguée de la Municipalité : Mme Corinne Ingold, Municipale

Villeneuve, le 13 octobre 2015/YCX